

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE  
DE LA  
**MAISON DE CHASTELLUX**

(SEIGNEURS DE MONTRÉAL, MARMEAUX, BEAUVOIR, TART, RAVIÈRES, BAZARNE,  
CHASTELLUX, AVIGNEAU, COULANGES, ETC.)

AVEC PIÈCES JUSTIFICATIVES

PAR

LE COMTE H.-P.-C. DE CHASTELLUX.



AUXERRE  
IMPRIMERIE DE GUSTAVE PERRIQUET  
RUE DE PARIS, 31.

—  
M DCCC LXIX.

en fit foi et hommage (1); on voit par cet acte qu'il avait la terre de Courson, sans doute du chef de sa femme. Il en fit aussi le dénombrement à Dijon, le 10 juillet 1520.

Philippe, sire de Chastellux, était enfant d'honneur de la maison du roi lorsqu'il perdit son père; ce prince lui permit, le 20 septembre 1490, de différer l'hommage qu'il lui devait à cause de ses terres. Ce devoir ne fut rempli que le 4 avril 1500, pour la baronnie de Chastellux et la vicomté d'Avallon.

Peu de documents nous sont restés sur Philippe de Chastellux : on ignore même s'il se fit recevoir chanoine à Auxerre. En revanche, nous en avons davantage sur ses deux mariages.

Bien que l'union du sire de Chastellux et de Jeanne d'Aulenay eût été entourée de toutes les formalités d'usage, Antoine du Follet et sa femme prétendirent se porter pour héritiers de Jean, à l'exclusion de ses enfants, qu'ils considéraient comme illégitimes. Ils obtinrent un arrêt du parlement de Paris, du 13 août 1494, pour mettre en séquestre les revenus de Chastellux et de Bazarne, etc.; cependant, à la prière de Gilbert de Saint-Quentin, neveu du feu seigneur de Chastellux, à cause de sa femme Marie de Fontenay, les parties choisirent des arbitres pour terminer leurs différends (5 juillet 1493).

En outre, pour satisfaire la cupidité d'Antoine du Follet, il fallut lui proposer le mariage de sa fille Jeanne avec le jeune seigneur de Chastellux. Mais ce n'était point une chose facile que d'obtenir les dispenses nécessaires : l'Église, dans sa sagesse, ne les accordait alors que pour les plus graves raisons. Charles VIII voulut bien écrire de sa main au pape, au cardinal de Bénévent, et à l'évêque de Lombez,

---

(1) Archives de l'Empire, P. 14, 258. Notes de M. le comte Léon de Bastard.

son ambassadeur à Rome, en ajoutant que « les maisons qui voulaient contracter alliance de toute ancienneté avoient été bonnes et grandes (1). »

Le contrat de mariage fut donc dressé le 9 mai 1493 par Barthélemy Merlin et Antoine de Rousay, notaires à Saint-Pierre-le-Moutier, à des conditions fort avantageuses pour les du Follet : Jeanne devait posséder de son chef les terres de Bazarne, de Sainte-Pallaye, de Séry, de Prégilbert, de Bray, de Bréviandes et de Fontenay, avec leurs dépendances ; son père devait avoir droit de fief sur la moitié de la terre de Chalaux, du Meix de Chalaux et du Mont de Marigny, dix livres de rente sur la terre de Chalaux et celle de Champagne. Cinq jours après, les noces furent célébrées au château du Follet ; mais bientôt un crêpe funèbre s'étendit sur cette union. Jeanne laissa trois filles en bas âge, nommées Gabrielle, Charlotte et Catherine.

Gabrielle prit le voile à Saint-Jean-le-Grand, à Autun, en délaissant sa part de l'héritage maternel à Claude, son frère consanguin (20 février 1505), moyennant une pension de trente livres ; elle confirma cette donation par un acte du 15 décembre 1542, en y ajoutant celle de la part qui lui revenait dans la succession de son aïeule maternelle : elle quittait alors son couvent pour se retirer à Rougemont avec une pension de vingt livres. Le Père Anselme assure qu'elle mourut prieure du Mont-de-Gennes, dans le Maine.

Charlotte, sa sœur, fut mariée, au sortir de l'enfance, à Robert d'Anlezy, chevalier, seigneur de Menetou, qui la laissa veuve presque aussitôt (2) ; elle se remaria, par contrat du 7 novembre 1543, à

(1) *Vieux Livre noir*, p. 25.

(2) D'Anlezy portait *d'hermines à la bordure engrêlée de gueules*. Cette famille était fort répandue en Nivernais et en Bourbonnais, ainsi qu'on le voit dans les titres de ces deux provinces. Pierre d'Anlezy, écuyer, seigneur de Baubuart, maître d'hôtel de la duchesse douairière de

Antoine Boutillat (1), chevalier, seigneur d'Aprémont, d'Arthel, de Bernières, de Sommary-les-Goths, de Sommary-les-Setarats, de Venone et de Cougny en partie. Elle reçut en dot la terre du Bouchet et l'assurance de celle du Follet, et céda à son aïeul l'usufruit de la terre de Bazoches, qu'elle tenait de sa grand'mère. Depuis ce temps, Bazoches n'est plus rentré dans la famille de Chastellux.

Charlotte ne fut pas plus heureuse dans ce second mariage, car elle resta veuve deux ans après avec une fille nommée Marie, qui mourut en 1524 ; elle contracta, vers 1518, une troisième union avec Saladin de Montmorillon (2), seigneur de Bellecagne et du Bouchet ; elle n'existait plus le 4 mars 1523, et laissa une fille nommée comme elle et mariée à Gabriel de la Perrière, écuyer, seigneur de Billy et de Dumphlun.

Catherine de Chastellux, placée sous la curatelle de son grand-père Antoine du Follet (3), épousa Philippe de Moisy, seigneur de Mons et de Châteaurenault, fils de Jean, seigneur de Mons, de Villy-le-Moutier,

Bourbon, fut nommé capitaine et châtelain de Saint-Germain de Laval, en Forez (1 décembre 1488) ; et capitaine de Lunoise (23 décembre 1505). Il fut nommé maître des eaux et forêts du Bourbonnais et capitaine châtelain de la Bruyère de l'Aubespain. Jean d'Anlezy vivait en 1357 et dénombra du lieu de Plessis. Françoise d'Anlezy vivait en légitime mariage, le 12 juillet 1543, avec Emilien de Calimus, écuyer, seigneur de Montsauche, et, le 6 février suivant, avec Georges Malain, seigneur de Champvoux.

(1) Armes : *d'argent à trois barillets de gueules, 2 et 1*. La Chesnaye-des-Bois dit que cette famille est d'origine Champenoise.

(2) La maison de Montmorillon, paraît-il, sort du Poitou et remonte à Bernard, surnommé Quatrebarbes, qui vivait à la fin du x<sup>e</sup> siècle. Le nom de Saladin, donné aux aînés de la famille, rappelle un trait de loyauté analogue à celui qui honora les Anglure. Jean de Montmorillon et son fils périrent à Poitiers en 1356. Cette maison a donné un chevalier de Malte, un grand-prieur de Saint-Martin d'Autun, des chanoines-comtes de Lyon et des chanoinesses du Chapitre noble d'Epinal. On trouve : Laurent-François de Montmorillon, prieur du grand Frenoy, de Montet-aux-Moines et de Cresset, mort à Paris le 27 août 1777, à 68 ans ; Paul-Albéric Saladin, marquis de Montmorillon, mort au château de Bouton, en août 1862. Alliances : la Cour, Fougères, Saint-Trivier, Cussigny, Bouton, la Perrière, l'Essart, etc. Armes : *d'or à l'aigle éployée de gueules*.

(3) C'est donc par erreur que dans tous les recueils nobiliaires on la désigne comme fille aînée de Barbe de Hochberg.

de Travoisy et de Vergoncey, et de Jeanne d'Aule (1). Le 10 septembre 1520, elle transporta à sa belle-mère et à son frère Claude la part qu'elle devait recueillir dans les successions de son père, de sa mère et de son aïeule maternelle, c'est-à-dire le tiers des terres de Bazarne, de Bazoches, du Bouchet et du Follet, et ses droits sur Chastellux. Elle mourut avant le 19 août 1523, laissant un fils nommé Claude-François de Moisy.

Philippe, père de ces trois filles, songea bientôt à se remarier : il jeta les yeux sur Barbe de Hochberg, fille de Rodolphe de Hochberg (2), marquis de Rothelin et comte de Neufchâtel, et de Marguerite de Vienne. Leur contrat fut dressé, le 9 août 1502, à Asquins, par Simon Chandrois, notaire, en présence de Philippe de Hochberg, marquis de Rothelin, comte de Neufchâtel et seigneur de Seurre, de Saint-Georges et d'Arc-en-Barrois, et de Marie de Savoie qui, étant veuve de ce dernier, le 26 mai 1506, assigna à sa nièce une rente de trois cents livres sur la terre d'Époisses. Cette princesse était alors remariée à Jacques Assé, seigneur du Plessis.

Barbe fut nommée tutrice de ses enfants Marie, Philippe, Antoinette, Louis et Olivier, par acte du 6 août 1520, de l'avis d'Aubert de

(1) La famille de Moisy remontait à Guichard de Moisy, aïeul de Jean, châtelain et capitaine du château de la Colonne en 1426, et se fondit dans celle de Cléron à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle. Elle s'allia aux Choisy, Sainte-Croix, Falersans, etc. Armes : *de gueules à trois croissants d'or*.

(2) *L'Almanach de Golha* (1830) fait sortir la maison de Bade d'Ethichon I, duc d'Alsace, qui vivait en 684. Son descendant Hermann, margrave de Vérone, épousa Judith de Bade, et laissa le marquisat de Hochberg à son petit-fils Henri. En 1490, Philippe, marquis de Hochberg, grand chambellan de France, fit une espèce de testament mutuel avec Christophe, marquis de Bade, par lequel l'une de ces branches survivante à l'autre devait en hériter. On est surpris de voir cet acte fait au préjudice d'Olivier de Hochberg, frère de Madame de Chastellux. Il mourut en 1558, le dernier de sa branche. Il était seigneur de Sainte-Croix au bailliage d'Auxonne, et abbé de la Madeleine de Châteaudun, et laissa sa fortune aux fils de sa sœur. Les alliances de la branche de Hochberg sont : Vienne, Montfort, Fribourg, Thierstein... et ses armes : *aux 1 et 4 d'or à la bande de gueules, qui est de Bade; aux 2 et 3 d'or au pal de gueules, chargé de trois chevrons d'argent, qui est de Neufchâtel*.

Jaucourt, seigneur de Villarnoul, d'Adrien de Digoine, seigneur de Demain, de Philippe de Ferrières, seigneur de Presles, de Jeannot de Damas, seigneur de Ragny, de Jean de Lanvault, seigneur de la Brosse, et de Sébastien de Vésigneux. Son premier-né, Claude, avait été émancipé cinq ans auparavant, et, en outre, elle accoucha, au bout de quelques semaines, d'une fille nommée Léonarde, qui mourut au berceau. Elle reprit de fief, au nom de ses enfants, la terre et baronnie de Chastellux (6 novembre 1520); neuf ans plus tard, elle fit foi et hommage à la duchesse de Nevers pour les terres d'Athée, de Saint-André et de Villurbain, qu'elle tenait en arrière-fief.

Elle se remaria, à cette époque, à Philippe de Champignolles, seigneur de Villemolin : par un acte du 16 février 1534, ses enfants lui cédèrent l'usufruit des terres de Coulanges et du Val-de-Mercy pour lui tenir lieu de sa dot et de son douaire. Cette seconde union ne fut point heureuse : les époux se séparèrent d'un commun accord, et Barbe se retira au Val-de-Mercy où elle mourut le 6 février 1565 (*alias* 1563); sa tombe se voit encore dans l'église du lieu, devant le maître-autel.

Claude, sire de Chastellux et vicomte d'Avallon, possédait la terre de Chastellux par retrait-lignager fait en 1515. Il assista, le 25 mai 1528, au mariage de sa cousine Marie, fille de François de la Rivière, seigneur de Champlemy, et de Madeleine de Savoisy, dame de Seignelay, avec Jean d'Épernay, écuyer, seigneur de Chesnay, de Seuil et du Mangin; lui-même épousa le 22 décembre 1532, par contrat reçu Pierre Leroy et Jean Comtesse, notaires à Paris, Françoise, fille de Jean Blosset (1), chevalier, seigneur de Torcy, de Beaumont, de

---

(1) Roger de Blosset, seigneur de Saint-Pierre en Caux en 1250, était puîné de l'ancienne maison d'Esneval et vidame de Normandie. Le beau-frère de Claude de Chastellux, nommé Jean, mourut

---

## CHAPITRE VI.

SUITE ET FIN DE LA BRANCHE AÎNÉE.

(1538-1713.)

Philippe, second fils de Barbe de Hochberg, fut, comme son père, enfant d'honneur du roi et servait en cette qualité auprès de sa personne : aussi, par lettres-patentes du 14 mai 1562, Charles IX le déchargea « du fait et contribution au ban et arrière-ban, en quoy il pourroit estre contraint, et ce en considération des services que ledit seigneur de Chastellux avoit rendus depuis longtemps aux roys prédécesseurs et audit roy Charles, lesquels il continuoit encore chaque jour (1). »

Dans le temps que vivait son frère Claude, il s'était fait recevoir chanoine au Chapitre d'Avallon, à la place de Guillaume Frère ; mais il résigna bientôt cette prébende pour rentrer dans la vie séculière et se marier.

Par acte du 20 février 1526, reçu Montenat, Barbe de Hochberg

---

(1) Archives de Chastellux.

avait vendu la vicomté d'Avallon à Nicolas Droin, religieux sacristain de Cure, moyennant huit cents livres : la vicomté, ayant passé entre les mains du Chapitre d'Avallon, fut rétrocédée à Philippe de Chastellux, qui reprit de fief à Dijon le 28 juin 1540. Mais, le 1<sup>er</sup> mars suivant, il revendit la vicomté d'Avallon et la terre de Séry à Christophe d'Igny et à Sébastien de Vésigneux, moyennant mille six cent trente livres. Enfin il rentra définitivement en possession de cette terre, par acte du 11 avril 1562, où il était dit : « . . . . . Gabriel de la Perrière, écuyer, sire de Billy, de Bazoches, etc., demoiselle de Montmorillon, sa femme, et Claude de la Perrière, leur fils, ont cédé à messire Philippe de Chastellux et à Anne Raguier, sa femme, la vicomté d'Avalon et la seigneurie de Séry en Auxois (1). »

Philippe fit une nouvelle reprise de fief le 22 du même mois. Quant à ses terres de l'Auxerrois, elles mouvaient en fief de Saint-Bris.

Il assista au procès-verbal de la rédaction des coutumes du comté et bailliage d'Auxerre, le 15 juin 1564. Il fut dit « que en la chastellenie dudict Bazarne, dépendances et appartenances d'icelle, ledict seigneur a droict d'aliéner, portant deffaulx et amende de recelé et droict de retenue quant le cas y eschet, et y est fondé en tiltre. »

Philippe de Chastellux, seigneur de Bazarne et vicomte d'Avallon, mourut, au château de Bazarne, le 5 juin 1574.

Marié le 7 octobre 1535 à Jeanne de Conflans (2), fille de Jean,

(1) PEINCEDÉ, IX. 266.

(2) Les Conflans formaient une branche de la maison de Brienne, dont la filiation remonte à l'an 990. Engelbert de Brienne, chevalier, troisième fils de Gautier, comte de Brienne, et d'Eustache, comtesse de Bar-sur-Seine, eut en partage la terre de Conflans en Champagne; il en prit le nom qui passa à ses descendants; ceux-ci ont toujours conservé les armes de Brienne, à savoir : *d'azur semé de billettes d'or au lion de même, brochant sur le tout*. La branche de Brienne-Conflans en a produit dix autres; celle de Saint-Remy et d'Ennancourt s'est éteinte de nos jours. Alliances : Torote, Saint-Verain, Anglure, Hornes, Bournonville, d'Aguesseau, Rochechouart, Croÿ, etc.